

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD1005

présenté par
M. Calmette

ARTICLE 18

À l'alinéa 46, substituer au mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Alors que la formulation "domestiquées ou cultivées" apparaît précédemment dans le texte, cet amendement propose d'apporter de la cohérence et de la clarté à la rédaction de cet article.